Informations de base

2013/2883(RSP) RSP - Résolutions d'actualité	Procédure terminée
Résolution sur le rapport de suivi 2013 concernant l'ancienne République yougoslave de Macédoine **Subject** 8.20.01 Pays candidats **Zone géographique** Ancienne république yougoslave de Macédoine	

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
AFET Affaires étrangères	HOWITT Richard (S&D)	02/10/2013
	Rapporteur(e) fictif/fictive KUKAN Eduard (PPE) NICOLAI Norica (ALDE) CORNELISSEN Marije (Verts/ALE) TANNOCK Timothy Charles Ayrton (ECR) CHOUNTIS Nikolaos (GUE/NGL) SCHOLZ Helmut (GUE/NGL) BELDER Bas (EFD)	

Conseil de l'Union européenne

Formation du Conseil	Réunions	Date
Affaires générales	3287	2013-12-17

Commission européenne

DG de la Commission	Commissaire
Voisinage et négociations d'élargissement	FÜLE Štefan

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
17/12/2013	Débat au Conseil		
05/02/2014	Débat en plénière		
06/02/2014	Décision du Parlement	T7-0103/2014	Résumé
06/02/2014	Résultat du vote au parlement		
06/02/2014	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2013/2883(RSP)
Type de procédure	RSP - Résolutions d'actualité
Sous-type de procédure	Résolution sur déclaration
Base juridique	Règlement du Parlement EP 136-p2
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	AFET/7/14249

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Amendements déposés en commission		PE524.562	13/12/2013	
Proposition de résolution		B7-0073/2014	28/01/2014	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T7-0103/2014	06/02/2014	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Réaction de la Commission sur le texte adopté en plénière	SP(2014)414	18/06/2014	

Résolution sur le rapport de suivi 2013 concernant l'ancienne République yougoslave de Macédoine

2013/2883(RSP) - 06/02/2014 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 486 voix pour, 55 voix contre et 29 abstentions, une résolution préparée par sa commission des affaires étrangères sur le rapport de suivi 2013 concernant la Macédoine.

Le Parlement invite une nouvelle fois le Conseil à fixer **sans plus attendre une date de début des négociations d'adhésion**. Il se félicite des progrès réalisés dans le processus d'intégration à l'UE des autres pays de la région mais craint que des retards supplémentaires dans l'ouverture des pourparlers d'adhésion n'entraînent une disparité excessive dans la région, ce qui pourrait soulever de nouveaux risques pour les bonnes relations interethniques et susciter chez tous les citoyens macédoniens le sentiment d'être laissés-pour-compte.

Le Parlement invite la Grèce à profiter de sa présidence pour insuffler un nouvel élan au processus d'intégration européenne du pays, ce qui confirmerait son engagement pris dans le cadre de l'agenda de Thessalonique 2003 et créerait un environnement positif en vue de régler les différends bilatéraux dans un esprit conforme aux valeurs et principes européens. Le Parlement invite la présidence grecque à utiliser la dynamique positive de sa position dirigeante pour élaborer de nouvelles initiatives visant à sortir de l'impasse actuelle des négociations et à rechercher une solution. Les députés considèrent en effet que les questions bilatérales ne devraient pas constituer un obstacle à l'ouverture de négociations d'adhésion, bien qu'il faille les résoudre avant la fin du processus d'adhésion. Ils demandent des résultats plus concrets en termes de coopération afin d'établir des relations de bon voisinage entre les trois parties (Athènes, Sofia et Skopje).

Les députés soulignent que des relations de bon voisinage et une bonne coopération régionale sont un pilier essentiel du processus d'adhésion du pays à l'Union européenne, **y compris une solution négociée et mutuellement acceptable à la question de la dénomination du pays sous l'égide des Nations unies**. Compte tenu de la minorité albanaise dans le pays et des questions bilatérales délicates avec d'autres pays voisins, notamment la Grèce et la Bulgarie, le Parlement réaffirme sa position, en accord avec l'avis de la Commission à cet égard, que les questions bilatérales devraient être abordées aussitôt que possible dans le processus d'adhésion, dans un esprit constructif et de bon voisinage, et par la voie d'un dialogue intensif et ouvert dans l'esprit de l'avenir européen commun, et de préférence avant l'ouverture de négociations d'adhésion. Il convient donc d'éviter les gestes, les actions controversées et les déclarations susceptibles d'avoir une incidence négative sur les relations de bon voisinage.

La résolution se penche également sur la question de la réforme du **secteur judiciaire et de l'administration publique et sur la question des personnes appartenant à des minorités ethniques**. Le Parlement approuve l'engagement pris par le gouvernement macédonien de satisfaire intégralement aux recommandations du BIDDH de l'OSCE relatives à la réalisation d'une réforme électorale et souligne la nécessité d'efforts supplémentaires en vue de renforcer la transparence du financement des partis politiques et leur obligation de rendre des comptes. Il demande que des mesures soient prises pour éviter la confusion entre l'action de l'État et les activités partisanes durant les campagnes électorales et pour dégager un accord entre tous les partis sur la vérification des listes électorales.

Le Parlement déplore par **ailleurs la détérioration de la réputation du pays en matière de liberté des médias**, estimant, tout comme la Commission, que la préservation de la liberté d'expression, qui suppose la diversité et le pluralisme des médias sans ingérence politique, reste une difficulté fondamentale pour le pays. Le Parlement fait observer à cet égard que le manque de pluralisme dans les médias est en partie le résultat de la publicité du gouvernement et insiste sur la nécessité de garantir l'indépendance et la viabilité à long terme du service public de radiodiffusion. Les députés estiment que l'actuelle loi sur les médias devrait faire l'objet d'une consultation et d'un dialogue plus approfondis, de sorte que des réformes d'une telle importance ne soient adoptées que si elles bénéficient du soutien de la grande majorité des journalistes du pays. Ils soutiennent à cet égard l'initiative lancée par l'Institut des médias de ce pays, avec le soutien de l'Union, de publier un "livre blanc" sur l'amélioration des relations entre la société civile et les médias.

Dans le domaine économique, le Parlement recommande à la Commission **d'accorder au pays le statut d'"économie de marché viable"**. Il se félicite de l'augmentation de 2,9% du PIB en termes réels au premier trimestre 2013 par rapport au même trimestre en 2012. Il relève la tendance à l'évolution positive du marché du travail, avec une augmentation du nombre de personnes ayant un travail de 3,9% au premier trimestre 2013 par rapport au même trimestre de 2012 et avec une diminution du nombre de chômeurs de 4,2% sur base annuelle. Il se félicite que le pays se classe parmi les dix pays du monde affichant les meilleurs progrès du point de vue de l'environnement réglementaire et pour les entreprises selon le rapport "*Doing Business*" de la Banque mondiale.

Enfin, les députés se rangent à l'appel lancé par la Commission en faveur de l'achèvement du réexamen de l'accord-cadre d'Ohrid et du lancement de la mise en œuvre de ses recommandations.